

DÉCISION DU MAIRE

Développement Artistique et Culturel

Audrey VECA

Décision n° DEC_2024_050

Objet : Contrat de location de l'exposition peintures de Marc Lerude

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de proposer des expositions diversifiées pour les Paraysiens,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat avec la société « GRADISCA » sise 7 Rue Labourde, 91600 Savigny-sur-Orge, pour une location de l'exposition des peintures de Marc Lerude, du lundi 22 avril au lundi 29 avril 2024 à l'Avant-Scène.

Article 2 : La prestation totale est fixée à 633 € TTC (six cent trente-trois euros).

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget primitif 2024.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,